



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230628-10 : ENV_APPEL A PROJETS REGION-FEDER « ELABORATION D'UNE STRATEGIE TRAME VERTE ET BLEUE POUR LES EPCI » - CANDIDATURE PBI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixant l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité » ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;
Vu l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;
Vu le Contrat Territoire Eau et Climat 2022-2024 signé le 26/01/2022 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
Vu le plan paysage de Pré-Bocage Intercom validé en 2019.

Contexte

La Trame Verte et Bleue Régionale, faite de réservoirs de biodiversité et d'un maillage de corridors écologiques les reliant a été identifiée dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé en 2020.

Ce schéma a permis de définir des enjeux régionaux et des orientations pour la préservation de la Trame Verte et Bleue Normande, l'amélioration et la restauration de sa fonctionnalité.

La Région Normandie, au titre de ses compétences de chef de file en faveur de la biodiversité a élaboré sa « Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Normandie 2030 (SRB) » et s'est donné des objectifs ambitieux en matière de déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue Régionale. Et notamment, de parvenir à ce que d'ici à 2030, 100% des EPCI normands soient dotés d'un plan d'actions Trame Verte et Bleue.

Ainsi, la Région Normandie, au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens du FEDER souhaite mobiliser et accompagner les intercommunalités à décliner le SRADDET à leur échelle territoriale, en leur donnant une traduction opérationnelle au niveau local en réponse aux enjeux. A cet effet, un appel à projets intitulé « Elaboration d'une stratégie Trame verte et bleue pour les EPCI » a été lancé par la Région Normandie.

Une opportunité pour le territoire de Pré-Bocage Intercom

Cet appel à projets permet d'apporter un soutien financier à des démarches de définition d'une stratégie Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire de PBI comportant au minimum 3 volets :

- Un diagnostic de la Trame Verte et Bleue du territoire comportant une cartographie de la trame au 1/25 000^{ème}, en déclinaison du SRADDET,
- Une localisation des enjeux et des objectifs en matière de préservation ET de restauration des continuités écologiques du territoire, tenant compte des priorités régionales et des démarches menées par les EPCI limitrophes,
- Un plan d'actions pour préserver les continuités écologiques et restaurer leurs fonctionnalités.

Le volet diagnostic pourra être repris par PBI dans son document d'urbanisme ou de planification. Il devra être réalisé en cohérence avec les principes et les enjeux définis dans le SRADDET.

La préservation des continuités écologiques nécessite la mobilisation de tous. La conduite de la démarche devra porter une attention toute particulière à la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, intervenant sur le territoire (élus, habitants, acteurs socio-économiques...) ainsi qu'aux modalités d'information ou de communication auprès de la population.

Les continuités écologiques ne s'arrêtant pas aux limites administratives, PBI devra intégrer les démarches stratégiques Trame Verte et Bleue des collectivités limitrophes, si elles existent, pour assurer une cohérence du diagnostic et des actions à mettre en œuvre.

En tant que préalable pour la restauration effective du réseau écologique, la formalisation d'un plan d'actions, concerté avec les acteurs du territoire, est le volet le plus important de cet appel à projets. Le plan d'actions doit conduire à définir des actions localisées de préservation, de gestion ou de restauration des continuités écologiques identifiées dans le diagnostic.

Ces propositions opérationnelles doivent être définies, localisées, chiffrées financièrement, et prévues dans un pas de temps de 5 ans.

La Communauté de communes ayant déjà mis en œuvre de nombreuses actions (programmes et plans) en faveur de la préservation de la Biodiversité et de la reconquête du bon état écologique des milieux, s'aidera de cette étude pour :

- maintenir la cohérence de ces programmes transversaux ;
- réaffirmer ses engagements en faveur de la préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue ;
- et construire sa feuille de route pour les 5 prochaines années.

L'élaboration de cette démarche stratégique sera aussi l'occasion de croiser le diagnostic avec les projets d'aménagement et de développement envisagés sur le territoire et de mener une réflexion concertée et de concevoir les projets en tenant compte des nécessités pour la Trame Verte et Bleue définie et en adaptant les modalités de gestion des espaces (gestion différenciée...). La démarche stratégique peut inclure des innovations méthodologiques et des sous-trames peu étudiées encore à ce jour : trame noire, trame brune, trame aérienne, trame sonore..., en prenant en compte les différentes définitions et stratégies régionales et nationales en cours.

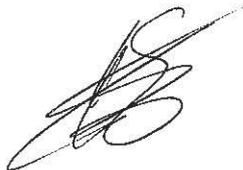
Il est proposé de déposer un dossier de candidature pour l'élaboration d'une stratégie Trame Verte, Bleue et Noire de Pré-Bocage Intercom.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets « Elaboration d'une stratégie Trame Verte et Bleue » porté par la Région Normandie – FEDER
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230706-20230628-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023